

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

Objet : Signature d'un bon de commande pour des travaux de gestion de l'éclairage du gymnase Lino Ventura de la commune de Chaponnay

Le Maire,

Vu la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de gestion de l'éclairage du gymnase Lino Ventura de la commune de Chaponnay,

Considérant la proposition établie par la société ADG ENERGY (69680 Chassieu) pour un montant total de 8 328 € HT soit 9 993,60 € TTC,

DECIDE

- Article 1 :

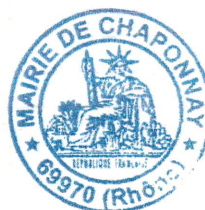
De signer un bon de commande avec la Société ADG ENERGY (69680 Chassieu), pour un montant total de 8 328 € HT, soit 9 993,60 € TTC.

- Article 2 :

Le Responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Madame le Trésorier, affichée en Mairie et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 19-04-2023,

Le Maire,
Raymond DURAND



Pour le Maire empêché
NICOLAS VARIANAY,
1er ADJOINT